

LONGECOURT LES CULETRES 6 juillet 2021 : Un conseil municipal sous tension

Un nouveau projet éolien à Longecourt ? Ou projet Ravery version 3 ?

6 juillet à 19 H, le conseil municipal de Longecourt débute, dans une ambiance tendue

A l'ordre du jour du conseil du 6 juillet, une délibération sur une promesse de bail de 40 ans (extensible à 80 ans ?), autour d'un projet jamais discuté en Conseil. En complément de 2 parcelles déjà engagées sur 30 ans (voire 60 ans) Valeco en brigue 7 autres, ainsi qu'un accord de servitude sur des voies communales et chemins ruraux. Bien qu'annoncées en annexe d'une note de synthèse rédigée par Valeco, les clauses juridiques pourtant indispensables à une décision éclairée, ne sont pas jointes à la convocation.

A 19 H, le Maire a prévu de solliciter une délégation de signature sur des contrats et servitudess'appuyant sur des documentsque les conseillers n'ont pas en main.

Finalement, le Maire décide de reporter la délibération « Promesses de bail et servitudes projet éolien, à un conseil auquel « Valeco sera présent », sans autre précision. Affiché 6 jours plus tard, le compte-rendu mentionne le report à de la délibération « promesses de bail et servitudes » à une date ultérieure. Pour se terminer sur l'annonce de la présence de Valeco au prochain conseil municipal pour « répondre aux questions ».

Très différent du projet déposé en préfecture en août 2018 ou de celui de janvier 2021, celui d'avril 2021 présenté par Valeco aux conseillers n'a fait l'objet d'**aucun débat interne au conseil, aucune concertation ni présentation aux habitants**. La taille des éoliennes et leur position, en bordure des communes Cussy, Chazilly et Musigny suscitent questions et inquiétude.

Retour arrière. Dans un article du **Bien public du 24 février 2021**, à propos du **refus préfectoral du 22 janvier dernier**, Valeco évoquait une possible relance du projet, en concertation avec les nouvelles municipalités.

Deux d'entre elles, Cussy et Chazilly se sont prononcées CONTRE. Longecourt s'est dit FAVORABLE, par la voix de son Maire, qui rappelait l'avis favorable d'octobre 2015, **sur un projet pourtant bien différent !** Voir ci dessous encadré Valeco Ravery Suite, Le 28 avril dernier, Valeco avait posé les premiers jalons, avec une présentation du pré-projet à l'ensemble des conseillers. Puis, le même jour, à trois membres de notre association.

Au programme, cette fois : trois éoliennes de 230 m de haut sur Longecourt, contre une, précédemment. Dont une sur une parcelle du bois communal, en limite de Cussy le Chatel, et deux sur des parcelles privées, en limite de Chazilly et Musigny. Une implantation qui n'est pas définitive, notamment sur demande des services instructeurs de la préfecture, jusque là défavorables à une implantation en lisière de bois, et en zone humide. De ce fait, l'éolienne prévue sur une grande parcelle communale du bois de Monnon pourrait, à terme, glisser vers le sud, sur une parcelle de pré, hors du domaine communal.

6 juillet 15 H : riverains, habitants de Longecourt, propriétaires de gîtes viennent rencontrer le Maire lors de sa permanence hebdomadaire.

Assez logiquement, des personnes potentiellement impactées se présentent en Mairie pour comprendre, suite à l'affichage en Mairie intervenu 6 jours plus tôt. Quelques élus de communes riveraines s'entendent dire que ce projet est celui de Longecourt. Point. Le conseiller présent aux co-

tés du maire justifie en expliquant que « 90 % des habitants de Longecourt sont favorables au projet ». Mais de quel projet s'agit-il ? Et sur quels éléments s'appuie cette estimation ?

Le Maire entend-il les inquiétudes des riverains sur leur cadre de vie ? Sur l'activité économique locale - 4 emplois pour les Jardins de Longecourt et 2 pour Brin d'Ortie) et l'attractivité des gîtes - ceux de Longecourt, Musigny, Cussy, Chazilly ? Qui supportera les coûts d'aménagement des voies communales pour le passage de convois exceptionnels ? Qui déboursera le surcoût du démantèlement prévu à terme, si les provisions « légales » s'avèrent insuffisantes ? Qui peut dire ce qu'il adviendra-t-il de la société SAS Ravery, dans 25 ans ? Ou dans 40 ans ? Le financement des quelque 20 Millions d'euros (1,3 millions x 15 MW) requis pour la construction du parc éolien ne devrait pas poser de difficulté, pour le promoteur. Par contre la propriété du parc pourrait, à terme, être émietlée entre une multitude d'actionnaires parfois rétifs à s'exécuter, face à des demandes ou injonctions de l'Etat ou de l'autorité publique.

L'autre grande question, c'est celle de l'**attractivité du village** et du sort des parcelles de terrains à bâtir dont la commune va hériter.

L'écohameau de Longecourt cédé pour un euro symbolique : la nouvelle municipalité dit OUI à l'offre de Orvitis !

Lors du conseil municipal du 6 juillet : l'ordre du jour s'est enrichi, en dernière minute, d'une délibération sur l'offre de la société Orvitis . Celle-ci est disposée à céder, pour un euro symbolique, les parcelles viabilisées disponibles de l'Eco hameau, valorisées, chacune, aux alentours de 20 000 e par Orvitis. Des parcelles qui n'ont pas trouvé preneur, ces dernières années. La commune avait elle-même investi quelques milliers d'euros dans le projet.

Lors du conseil du 6 juillet, la municipalité dit OUI à l'offre de Orvitis, ouvrant la voie à un développement du village et l'arrivée de nouveaux habitants.

Un objectif qui pourrait se heurter à la cession, en parallèle, de dix ha de parcelles communales pour l'implantation de trois éoliennes de très grande hauteur. Face à cet aléa qui plane, les candidats à l'achat de ces parcelles viabilisées pourraient à nouveau hésiter !

Douze ans d'inconnu sur l'implantation, la puissance des machines, leur proximité des habitations et des parcelles cultivées , c'est long, beaucoup trop long ! Et clivant !

ALLEREY, AUXANT, CLOMOT, MEILLY, LONGECOURT : 30 éoliennes bientôt ?

Quatre autres projets éoliens sont décidés ou en cours développement.

Celui de **Allerey**, légèrement modulé , après la mort accidentelle , ce printemps, de deux milans royaux dans le couloir de migration mitoyen de Arconcey.

Celui de la forêt de **Auxant**, à seulement 1,5 km de distance à vol d'oiseau de Longecourt. Intervent et Abowind, eux, tentent respectivement une implantation dans le bois de **Clomot**, et une autre à **Meilly** sur Rouvres.

Abowind : l'impossible arrêt des machines pour dix jours

Depuis 2015, la presse locale et nationale, s'est fait l'écho des problèmes sanitaires connus par deux élevages de Loire atlantique, à proximité du parc Eolien des Quatre seigneurs, développé par le promoteur allemand Abowind, et revendu depuis. En avril dernier, il était prévu d'arrêter les éoliennes pendant dix jours. Et de voir si elles étaient la cause ou l'une des causes pouvant expliquer les quelque 300 ou 400 morts suspectes de bétail, ainsi que la dégradation de l'état de santé dont se plaignent des membres de la famille des éleveurs impactés. En juin 2021 , rien ne se passe. Début juillet, rien non plus. Les parties n'auraient pas réussi à s'entendre sur un protocole d'arrêt des éoliennes et d'expertise. Si bien que **la solution privilégiée par l'Etat , consiste à relocaliser les 2 élevages. Et à aider financièrement les éleveurs pour qu'ils changent d'habitat !** Si l'Etat ne parvient pas, dans ce cas assez dramatique, à imposer l'arrêt des machines, et une expertise impartiale et inconditionnelle, qu'en sera-t-il, pour une commune de 50 habitants faisant face à des dysfonctionnements non prévus au départ ?

Valeco Ravery Suite ?

18 octobre 2018 : refus préfectoral du projet Ravery, en l'état,

22 janvier 2021 : refus préfectoral du projet complété

28 avril 2021 : nouveau projet, ou 3eme variante, sur Longecourt les Culetre ?

Cette fois ci, Longecourt hériterait de trois éoliennes de 230 m , contre une, précédemment, de 160 à 180 m, puis finalement de 200 m de haut. Des trois éoliennes visées, une se situerait dans le bois communal de Longecourt, en pleine zone humide. Et deux autres, sur des parcelles privées, à proximité des sources au Nord ouest de la commune. Certaines parcelles communales brigüées par Valeco pour son projet, sont limitrophes de celles appartenant aux Jardins de Longecourt ou exploitées par la société Brin d'Ortie, dans le cadre d'un bail communal de 9 ans,.

Sur le plan environnemental, ce nouveau projet Valeco a plus d'impact que les précédents, refusés à l'issue de l'étude environnementale. Et il se heurte à l'opposition de communes riveraines.

Musigny, Cussy le Chatel, Chazilly, Sainte Sabine, Chaudenay le Chateau ont délibérés CONTRE tout projet éolien sur leur territoire, lors de cette mandature . Dont certains à l'aune de leur expérience récente, montrant combien le projet final peut être différent et moins rémunérateur qu'annoncé pour les communes.

Vues de haut, depuis un ULM

« Voici le lien google photo des communes entourant le champs d'éoliennes de Longecourt, vues de la hauteur des pales et prises en ULM ce printemps 2021. C'est un panoramique 360°. Vous reconnaîtrez vos communes respectives »

<https://photos.app.goo.gl/R19HVGwVXh4Wz5286>

Et une cigogne noire, ce printemps, à arnay sous Vitteaux. Photo S.Pournin



Contact tropdeoliennesenauxois@gmail.com

